|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS  UNIES** |  | **EP** |
|  |  | **UNEP**/EA.5/9 |
| EP | **Assemblée des Nations Unies  pour l’environnement du Programme  des Nations Unies pour l’environnement** | Distr. générale  12 novembre 2020  Français  Original : anglais |

**Assemblée des Nations Unies pour l’environnement**

**du Programme des Nations Unies pour l’environnement**

**Cinquième session**

Nairobi (en ligne), 22–26 février 2021[[1]](#footnote-1)\*

Point 5 de l’ordre du jour provisoire[[2]](#footnote-2)\*\*

Questions relatives à la politique et à la gouvernance internationales en matière d’environnement

Progrès accomplis dans l’application de la résolution 4/8 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. Dans sa résolution 4/8 sur la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) a prié la Directrice exécutive du PNUE, sous réserve de la disponibilité de ressources et, le cas échéant, en coopération avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques : a) d’intensifier les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités destinées aux États membres pour qu’ils puissent atteindre dès que possible les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ; b) de renforcer la coopération et d’éviter le chevauchement des activités entreprises par les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques ; c) de renforcer l’appui fourni à l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques dans la perspective de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques ; d) de dresser une synthèse de l’analyse d’une meilleure pratique en matière de chimie durable dans des manuels sur la chimie verte et la chimie durable ; e) de suivre les tendances observées dans la conception, la production, l’utilisation et le rejet des produits chimiques et la production des déchets afin de recenser les questions préoccupantes pour les éditions futures des rapports *Global Chemicals Outlook* et *Global Waste Management Outlook* ; f) d’établir un rapport sur les questions qui, selon des données obtenues récemment, présentent un risque pour la santé humaine et l’environnement ; g) d’établir une évaluation des options possibles pour renforcer l’interface science‑politique au niveau international ; h) de fournir des conseils techniques, un appui à l’élaboration des politiques et une aide en matière de renforcement des capacités aux pays en développement et en transition ; et d’encourager davantage la participation de l’industrie et du secteur privé tout au long du processus ; et i) de présenter un rapport d’étape sur l’application de la résolution.
2. Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 4/8 en donnant un aperçu des activités entreprises dans le cadre du programme de travail 2019–2021, qui relèvent principalement du sous-programme sur les produits chimiques, les déchets et la qualité de l’air.

I. Progrès accomplis dans l’application de la résolution 4/8

A. Renforcer les institutions et les capacités

1. Conformément à la résolution 1/5, l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement a adopté le cadre du Programme spécial d’appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Ce programme spécial vise à accompagner le renforcement institutionnel voulu par le pays au niveau national, dans le contexte d’une approche intégrée du financement de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en tenant compte des stratégies, priorités et plans nationaux de développement de chaque pays, afin de renforcer la capacité institutionnelle publique et durable relative à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie. Le Programme spécial s’associe aux réalisations escomptées du secrétariat a) et b) du sous‑programme 5 du PNUE (voir UNEP.EA.4/4, p. 85 à 87).
2. Au 30 octobre 2020, les contributions volontaires et les annonces de contribution au fonds d’affectation spéciale du Programme spécial, établi en septembre 2015, s’élevaient à 27 457 607 dollars. À ce jour, 42 projets ont été financés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe centrale et orientale, en Amérique latine et aux Caraïbes, répartis sur trois cycles de demandes. La plupart des projets sont encore dans leur phase de mise en œuvre, organisée par les gouvernements bénéficiaires avec, dans certains cas, l’appui d’organismes d’exécution. Les activités financées comprennent l’élaboration de politiques et de législations nationales, l’établissement de mécanismes de coordination multipartites pour une meilleure gestion des produits chimiques et des déchets, la mise en œuvre coordonnée des instruments pertinents, l’amélioration des mécanismes de notification, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Le quatrième cycle de demandes de financement sera examiné par le Conseil exécutif du Programme spécial au début de l’année 2021.

B. Renforcer la coopération et éviter le chevauchement des activités entreprises par les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques

1. Le PNUE coopère activement avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et au-delà. Il a participé de façon régulière aux réunions du Programme interorganisations et les rapports mentionnés ci‑dessous ont été établis en coopération avec les organisations membres du Programme interorganisations et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l’environnement.
2. Le secrétariat de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques travaille avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Fonds pour l’environnement mondial sur l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, notamment sur les rôles de direction dans sa présentation aux communautés de pratique établies pour lutter contre les peintures au plomb, les substances chimiques présentes dans les produits, les pesticides très dangereux ainsi que pour les objectifs de développement durable.
3. Le PNUE coopère aussi activement dans nombreuses coalitions visant à coordonner les activités dans des domaines précis. Dans le cadre de l’Alliance mondiale pour l’élimination des peintures au plomb, le PNUE et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) collaborent avec des partenaires (dont l’Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l’enfance – UNICEF – et l’Organisation des Nations Unies pour le développement industriel - ONUDI) afin de prévenir l’exposition au plomb en encourageant l’élimination progressive des peintures qui en contiennent. L’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le PNUE et l’OMS, en coopération avec d’autres partenaires concernés, sont en train d’élaborer un plan d’action mondial sur les pesticides très dangereux qui vise à réunir les principales parties prenantes et les initiatives dont l’objectif commun est d’éliminer les préjudices causés par ces pesticides. Le PNUE prend aussi activement part à la réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides en vue de contribuer aux aspects liés à l’environnement. Le programme planetGOLD, qui soutient les engagements des pays dans le cadre de la Convention de Minamata sur le mercure et qui est mis en œuvre en partenariat avec le PNUE, ONUDI, le Programme des Nations Unies pour le développement, les gouvernements, le secteur privé et les communautés du secteur de l’extraction artisanale et à petite échelle de l’or, s’emploie à éliminer le mercure de la chaîne d’approvisionnement en or produit par des mineurs artisanaux et à petite échelle. Le PNUE, en collaboration avec le secrétariat des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, met en œuvre plusieurs projets du Fonds pour l’environnement mondial (FEM) en vue d’aider les pays à appliquer la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.
4. Outre l’élaboration du rapport sur les impacts environnementaux de la résistance aux antimicrobiens et sur les causes du développement et de la généralisation de cette résistance dans l’environnement, le PNUE mène plusieurs activités en étroite coopération et coordination avec les organisations de la collaboration tripartite sur la résistance aux antimicrobiens (FAO, Organisation mondiale de la santé animale et OMS) et d’autres parties prenantes principales à l’échelle mondiale, régionale et nationale, en se fondant sur le principe « Un monde, une santé ». En 2018, le PNUE et l’OMS ont signé un mémorandum d’accord qui est en cours d’exécution et comprend des activités de collaboration dans les domaines suivants : air, changements climatiques, eau, biodiversité, produits chimiques et déchets, résistance aux antimicrobiens, et systèmes alimentaires et nutrition.
5. Par ailleurs, le PNUE a procédé à une évaluation sur des liens avec d’autres domaines liés à la gestion des produits chimiques et des déchets, et sur différentes possibilités de coordonner les activités et de coopérer dans des domaines d’intérêt commun. Cette évaluation a été effectuée en avril 2019 à la demande du processus intersession sur l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets. Le document d’évaluation met en avant sept domaines liés aux produits chimiques et aux déchets : la santé, la biodiversité, le monde du travail, les changements climatiques, l’agriculture et l’alimentation, les droits de l’homme et la consommation et la production durables. Il suggère également des éléments de coordination et de coopération.
6. Concernant la biodiversité, la pollution constitue l’un des cinq points de pression principaux qui entraînent directement une perte de biodiversité au niveau mondial. Dans un effort collectif entrepris avec les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata, de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des déchets et le Secrétariat de l’ozone, le PNUE participe activement au processus et apporte sa contribution au cadre mondial de la biodiversité pour l’après‑2020 dans le but d’établir des liens entre la pollution et les objectifs de protection de la nature.
7. Enfin, par l’élaboration d’un rapport sur les produits chimiques présents dans les plastiques, le PNUE participe aux efforts visant à mieux comprendre les produits chimiques préoccupants et les possibilités d’innovation, deux éléments liés aux résolutions 4/6 et 4/9.

C. Renforcer l’appui fourni à l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et examiner l’après-2020

1. Du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, qui devait avoir lieu à Bonn (Allemagne), a été reportée et sera organisée du 5 au 9 juillet 2021. Les travaux se poursuivent sur l’examen de l’Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au‑delà de 2020 par le biais d’un processus intersession.
2. En raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19, qui ont entrainé le report de la quatrième réunion du processus intersession de réflexion sur l’Approche stratégique et la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au‑delà de 2020 et de la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, le Bureau de la cinquième session de la Conférence et les coprésidents du processus intersession ont proposé de créer plusieurs groupes de travail virtuels afin d’aider le processus d’intersession à poursuivre ses délibérations. Les propositions faites par les groupes de travail virtuels peuvent permettre de combler les lacunes déjà recensées, de présenter un texte de compromis ou d’en proposer un nouveau ou une variante qui pourrait être examiné à la quatrième réunion du processus intersession.
3. De plus, les participants à la cinquième session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques se pencheront sur l’idée d’une déclaration de haut niveau qui permettrait de renouveler l’engagement inscrit dans la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques de 2006. En octobre 2020, le Président de la cinquième session a lancé un processus d’élaboration d’une possible déclaration de haut niveau qui tiendrait compte des contributions, des idées, des suggestions et des avis de toutes les parties prenantes du processus intersession.

D. Manuels sur la chimie verte et la chimie durable

1. En prévision de la cinquième session de l’Assemblée pour l’environnement, le PNUE a élaboré des manuels sur la chimie verte et la chimie durable. Ils contiennent un manuel‑cadre, un résumé analytique et un manuel consacré à l’éducation afin de mieux faire comprendre la chimie verte et la chimie durable et de conseiller les pays et les parties prenantes dans ces domaines.
2. Le manuel-cadre sur la chimie verte et la chimie durable s’appuie sur le rapport 2019 du PNUE, qui analyse les communications des parties prenantes sur la chimie durable en application de la résolution 2/7 et sur le rapport intitulé *Global Chemicals Outlook II: From Legacies to Innovative Solutions: Implementing the 2030 Agenda for Sustainable Development*.
3. Cette activité a été financée par les Gouvernements allemand et suédois ainsi que par le Fonds pour l’environnement. Un groupe multipartite d’experts a guidé son élaboration et les manuels ont été envoyés aux organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, pour examen.

E. Suivre les tendances observées dans la conception, la production, l’utilisation et le rejet des produits chimiques et la production de déchets afin de recenser les questions préoccupantes pour les éditions futures des rapports *Global Chemicals Outlook* et *Global Waste Management Outlook*

1. La prochaine édition du rapport *Global Waste Management Outlook* est en cours de préparation en vue de la cinquième session de l’Assemblée pour l’environnement. Les efforts entrepris pour recenser les questions préoccupantes sont décrits au paragraphe 19 ci-dessous et reposent sur le rapport *Global Chemicals Outlook II*, qui a été publié en 2019. Lors de l’élaboration de ces rapports, le PNUE a étudié la conception, la production, l’utilisation et le rejet des produits chimiques et la production de déchets.
2. Des progrès ont été réalisés s’agissant du recensement et de l’établissement d’une cartographie des zones sensibles où la pollution a lieu, ainsi que de l’inventaire des bonnes pratiques en la matière. Sept rapports sur les perspectives régionales en matière de gestion des déchets ont été publiés en juin 2020. Ils concernent l’Afrique, l’Asie, l’Asie centrale, l’Asie occidentale, l’Amérique latine et les Caraïbes, les petits États insulaires en développement et les régions montagneuses. La prochaine édition du *Global Waste Management Outlook* repose sur les tendances principales observées dans ces rapports régionaux. La production de déchets s’accroît de façon beaucoup plus rapide que le développement de nouvelles infrastructures de traitement des déchets, ce qui signifie que le nombre de décharges sauvages va continuer d’augmenter. Les déchets d’équipements électriques et électroniques, un flux de déchets contenant de nombreuses substances chimiques et dont le recyclage nécessite l’utilisation de produits chimiques, ont augmenté de 21 % en cinq ans, avec un record de 53,6 millions de tonnes de déchets électroniques générés au niveau mondial en 2019. De façon générale, l’industrie du traitement des déchets est régie par l’interaction entre quatre grandes tendances : l’économie circulaire, les détritus marins, les changements climatiques et la quatrième révolution industrielle.

20. Il est important de souligner le fait que les politiques relatives aux produits chimiques et aux déchets peuvent avoir un impact positif très fort sur la conception des produits et les efforts entrepris en amont pour s’orienter vers une consommation et une production durables, ainsi qu’une circularité. Pour atteindre cet objectif, une coordination doit être assurée entre ces politiques et d’autres mesures liées aux produits. Plusieurs pays ont cité la mise en œuvre nationale des conventions sur les produits chimiques comme exemple positif permettant d’obtenir une cohérence et une collaboration au niveau national s’agissant des efforts entrepris en matière de politiques de produits – par exemple, en élaborant une législation nationale visant à interdire le mercure dans les produits.

F. Établir le rapport sur les questions qui, selon les données obtenues récemment, présentent un risque pour la santé humaine et l’environnement

1. Un rapport sur les questions qui, selon les données obtenues récemment, présentent un risque pour la santé humaine et le développement a été élaboré avec l’aide financière du Gouvernement suisse. Il vise à informer la communauté internationale de la situation actuelle de certaines questions préoccupantes. Ce document a été établi en coopération avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et les secrétariats des accords multilatéraux relatifs à l’environnement.
2. Le rapport contient une évaluation des huit nouvelles questions de politique générale et d’autres sujets de préoccupation recensés dans le cadre de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques : les substances chimiques incorporées dans les produits, les perturbateurs endocriniens, les polluants pharmaceutiques persistants, les substances dangereuses tout au long du cycle de vie des équipements électriques et électroniques, les pesticides très dangereux, les peintures au plomb, les nanotechnologies et les nanomatériaux manufacturés, et les substances per- et polyfluoroalkylées. Il rend compte de la façon dont les cadres politiques et réglementaires actuels répondent à ces questions par le biais d’instruments et d’actions spécifiques en s’appuyant sur les conclusions du rapport *Global Chemicals Outlook II* et en soulignant les obstacles à surmonter et les chances à saisir dans ce domaine.
3. Le rapport sur les sujets de préoccupation aborde également la question des 11 produits chimiques qui, selon les données obtenues récemment, présentent un risque pour la santé humaine et l’environnement et qui sont recensés dans le rapport *Global Chemicals Outlook II* : arsenic, bisphénol A, cadmium, glyphosate, plomb, microplastiques, néonicotinoïdes, organoétain, phtalates, hydrocarbures aromatiques polycycliques et triclosan. Le rapport examine l’exposition actuelle à ces risques et les instruments et mesures prises dans les cadres réglementaires et politiques actuels, tout en soulignant les contraintes et les atouts en la matière. Des informations de base sur les effets de ces risques sur la santé humaine et l’environnement sont également fournies et se fondent sur les évaluations existantes menées par les autorités publiques et les institutions intergouvernementales.
4. Dans le même rapport, une base de réflexion est présentée concernant le recensement des sujets de préoccupation, notamment une étude sur les méthodes en vigueur, une carte présentant d’autres initiatives actuelles pertinentes et des réflexions sur les zones possibles dans lesquelles des sujets de préoccupation futurs pourraient être découverts ainsi que les procédures d’identification possibles. Enfin, le rapport présente un aperçu des perspectives globales d’évolution des futurs travaux internationaux sur les sujets de préoccupation.

G. Établir une évaluation des options possibles pour renforcer l’interface science‑politique

1. Un rapport d’évaluation des options possibles visant à renforcer l’interface science‑politique au niveau international pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets a été établi pour la cinquième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement et publié le 30 juin 2020. Les Gouvernements allemand et suisse, ainsi que des Fonds pour l’environnement, ont financé ce rapport.
2. Ce rapport vise à faciliter et éclairer le débat sur le renforcement de l’interface science‑politique pour la gestion des produits chimiques et des déchets et, par conséquent, d’appuyer et d’encourager les initiatives fondées sur la science à l’échelle locale, nationale, régionale et mondiale en rapport avec la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au‑delà de 2020.
3. Dans le rapport, plusieurs plateformes pour l’interface science-politique sont examinées et les enseignements tirés de l’élaboration de perspectives et d’évaluations sont discutés. Les effets et les résultats d’un renforcement des plateformes pour l’interface science-politique sont examinés et la structure institutionnelle de ces plateformes est débattue. Vu la nécessité d’obtenir des résultats sérieux qui soient utiles pour l’élaboration de politiques sans être contraignants, et de bénéficier d’une plateforme très réactive, le rapport présentent des solutions possibles pour renforcer l’interface science‑politique.

H. Fournir des conseils techniques, un appui à l’élaboration des politiques et une aide en matière de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays à économie en transition

1. Le PNUE fournit un appui et un renforcement des capacités dans le cadre de la surveillance des polluants organiques persistants dans les milieux biotiques et abiotiques en mettant en œuvre des projets du FEM sur le Plan mondial de surveillance des polluants organiques persistants, qui comprennent une formation et des conseils techniques sur l’échantillonnage et l’analyse de matrices visant à connaître les niveaux de ces polluants. Le PNUE aide également à la production de données sur les niveaux de polluants organiques persistants présents dans le lait maternel et l’environnement par le biais de plusieurs laboratoires spécialisés. Ces activités apportent une contribution directe au Plan mondial de surveillance au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et à son processus d’évaluation de l’efficacité.
2. À titre d’exemple, s’agissant du mercure, le PNUE a aidé à ce jour 62 pays à réaliser des évaluations initiales de la Convention de Minamata et 30 pays à élaborer des plans d’action nationaux visant à réduire l’utilisation du mercure dans les mines d’or artisanale et à petite échelle, grâce au financement du FEM. Il a également mis au point des outils et des documents directifs essentiels pour appuyer les activités entreprises dans le cadre des mines d’or artisanale et à petite échelle.
3. En outre, le Partenariat mondial sur le mercure, qui compte plus de 190 parties prenantes, a pour but d’aider les pays à mettre en œuvre la Convention de Minamata dans les délais prévus et de manière efficace en fournissant les connaissances et les informations scientifiques les plus récentes sur le mercure et en organisant des activités de communication et de sensibilisation sur les mesures prises sur le mercure au niveau mondial.
4. Le PNUE, par le biais de l’Alliance mondiale pour l’élimination des peintures au plomb, a soutenu 61 pays, notamment en vertu de la composante 1 des Meilleures pratiques mondiales concernant les nouvelles questions de politique générale préoccupantes au regard de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Dans le cadre de l’adoption de la législation relative aux peintures au plomb, une assistance technique a été fournie aux pays en termes d’élaboration de textes juridiques et de sensibilisation.
5. Le PNUE fournit actuellement un soutien à quatre pays asiatiques afin qu’ils puissent respecter les accords multilatéraux sur l’environnement en élaborant des cours en ligne personnalisés et une série d’activités de renforcement des capacités fondées sur une évaluation des lacunes, avec un budget d’un million de dollars issu du fonds chinois d’affectation spéciale.
6. Un mémorandum d’accord a été signé en 2016 entre le PNUE et le Conseil international des associations de l’industrie chimique afin de mettre au point et d’appliquer des régimes de gestion efficaces des produits chimiques à l’intention des entreprises et des institutions publiques. Plusieurs activités conjointes ont été menées, notamment des études, des activités nationales de renforcement des capacités dans des pays en développement (Argentine, Chine, Inde, Kenya et République‑Unie de Tanzanie) et l’élaboration d’outils d’apprentissage en matière d’hygiène du milieu liée aux produits chimiques et de renseignements sur la santé.
7. Le PNUE et les secrétariats des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ont relancé leur groupe de travail mixte relatif à la coopération programmatique sur les produits chimiques et les déchets. Ce groupe a pour but d’encourager la coopération programmatique et sert de plateforme pour étudier les liens avec des programme plus larges sur l’environnement et le développement durable, comme la pollution, les modes de vie durables, la circularité et les villes.
8. Afin de répondre à la demande croissante pour l’amélioration des données et des capacités permettant de suivre et d’examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qu’ils contiennent, le PNUE a lancé en 2017 un projet intitulé « Produits chimiques et déchets dans le Programme 2030 : renforcer les capacités dans le suivi et l’examen des objectifs de développement durable dans les pays en développement afin de réduire les risques liés aux produits chimiques et aux déchets dans les différents secteurs », financé par le Compte de l’ONU pour le développement. Trois pays ont été sélectionnés pour mener des projets pilotes et bénéficient actuellement d’un appui pour évaluer leurs statistiques, indicateurs et notifications sur les produits chimiques et les déchets dans le but d’établir un plan d’action national sur les indicateurs, le suivi et la communication de statistiques relatives à la gestion des produits chimiques et des déchets.

II. Enseignements tirés

1. Conformément au paragraphe 24 de son Cadre, le Programme spécial d’appui au renforcement des institutions nationales aux fins de la mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, de la Convention de Minamata et de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques sera ouvert aux contributions volontaires et aux demandes d’aide pendant une période de sept ans à compter de la date de sa création. À l’issue d’un examen et d’une évaluation satisfaisants, et sous réserve d’une recommandation du Conseil exécutif à l’Assemblée pour l’environnement, le Programme spécial pourra faire l’objet d’une seule prolongation n’excédant pas cinq ans. Les fonds du Programme spécial pourront être versés durant une période n’excédant pas 10 ans à compter de la date de sa création, ou une période de huit ans à compter de la date de sa prolongation, le cas échéant, à l’issue de laquelle le Programme cessera de fonctionner et sera clos.
2. En octobre 2020, à l’issue de l’évaluation satisfaisante du Programme spécial à mi-parcours, le Conseil exécutif a entamé les discussions sur une éventuelle prolongation de la durée du programme. Toute recommandation adoptée par le Conseil exécutif à ce sujet sera publiée sur le site Web du Programme spécial[[3]](#footnote-3).
3. Le PNUE continuera de travailler avec les organisations membres du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques et au-delà afin de renforcer la coopération et d’éviter les chevauchements d’activités. Il renforcera son appui à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l’environnement.
4. L’Assemblée pour l’environnement continue de soutenir un cadre ambitieux favorable à la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets au‑delà de 2020 qu’elle sera par la suite invitée à adopter. Le PNUE va continuer à héberger son secrétariat et à fournir/seconder son responsable. La nouvelle stratégie à moyen terme appuiera la mise en œuvre de ce nouveau cadre favorable. Les nouvelles cibles et les nouveaux indicateurs seront pris en considération dans la stratégie à moyen terme pour 2022–2025, au travers de l’élaboration des programmes de travail biennaux.
5. Bien que plusieurs questions soient en train d’être traitées, il est urgent que toutes les parties prenantes prennent des mesures ambitieuses à l’échelle mondiale, y compris sur les métaux lourds, un héritage qui demande des efforts supplémentaires au niveau international.
6. Les activités des pays qui reçoivent l’appui du PNUE sur les produits chimiques et les déchets montrent que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est intrinsèquement liée à un des trois piliers de la stratégie à moyen terme proposée, à savoir les produits chimiques et la pollution, et qu’elle contribue à une consommation et une production durables.

III. Recommandations et mesures proposées

1. L’Assemblée pour l’environnement souhaitera peut-être :
   1. Envisager de prolonger la durée du Programme spécial, comme prévu dans son cadre et sous réserve d’une recommandation du Conseil exécutif du Programme spécial, afin d’accélérer les mesures prises par les pays bénéficiaires pour parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
   2. Tout en reconnaissant les efforts entrepris, envisager de souligner la nécessité de continuer à soutenir l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le nouveau cadre pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ainsi que sa mise en œuvre, notamment en mettant à disposition un personnel et des ressources suffisants pour le secrétariat ;
   3. Envisager d’encourager tous les États membres et les parties prenantes concernées à étudier et appliquer les manuels sur la chimie verte et la chimie durable qui, avec le rapport *Global Chemicals Outlook II*, montrent bien l’importance cruciale d’une innovation respectueuse de l’environnement ;
   4. Envisager de demander à toutes les parties prenantes concernées de tenir compte des conclusions du rapport récemment publié, intitulé *An Assessment Report on Issues of Concern: Chemicals and Waste Issues Posing Risks to Human Health and the Environment*[[4]](#footnote-4) et de celles indiquées dans le rapport *Global Chemicals Outlook II* selon lesquelles l’objectif mondial visant à réduire au minimum les effets néfastes des produits chimiques et des déchets n’a pas été atteint en 2020 ;
   5. Reconnaître qu’à l’avenir, la communauté internationale devrait examiner et définir un éventail plus large de sujets de préoccupation ;
   6. Envisager de lancer de toute urgence un appel en faveur d’une action mondiale plus ambitieuse, y compris pour les métaux lourds, de la part de l’ensemble des parties prenantes ;
   7. Envisager d’encourager l’approfondissement et l’analyse plus poussée de l’additif au rapport intitulé *An Assessment Report on Issues of Concern: Chemicals and Waste Issues Posing Risks to Human Health and the Environment,* afin de dresser l’inventaire des initiatives existantes dans les pays et les organisations pour chaque sujet de préoccupation, et de recenser les lacunes et les mesures à prendre en la matière ;
   8. Étudier les solutions proposées dans le rapport fournissant une évaluation des solutions visant à renforcer l’interface science-politique au niveau international pour la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, et suggérer la marche à suivre afin de renforcer l’interface science-politique de façon exhaustive et, par conséquent, de tenir compte des multiples facettes de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
   9. Envisager d’appeler l’attention sur le rôle que la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets peut jouer dans la lutte contre la pollution héritée du passé et le façonnement de l’avenir, qui va de la conception de produits, de procédés et de chaînes de valeur novateurs qui respectent l’environnement aux systèmes de production et de consommation durables, comme exposé dans la stratégie à moyen terme.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* Conformément aux décisions prises lors de la réunion du Bureau de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement tenue le 8 octobre 2020 et lors de la réunion conjointe des Bureaux de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement et du Comité des représentants permanents tenue le 1er décembre 2020, la cinquième session de l’Assemblée devrait être ajournée le 23 février 2021 et reprendre en présentiel en février 2022. [↑](#footnote-ref-1)
2. \*\* UNEP/EA.5/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir [www.unenvironment.org/events/working-group-meeting/fourth-teleconference-executive-board-special-programme-support](http://www.unenvironment.org/events/working-group-meeting/fourth-teleconference-executive-board-special-programme-support) (en anglais uniquement). [↑](#footnote-ref-3)
4. Disponible sur Internet à l’adresse suivante : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/33807/ARIC.pdf?sequence=1&isAllowed=y> (en anglais uniquement). [↑](#footnote-ref-4)